

Elections en République démocratique du Congo

Etat des lieux du processus électoral de 2023 en République Démocratique du Congo

FIFI FALASI, FHS CONGO

L'année 2023 est perçue par plusieurs Congolais comme une année de grands enjeux. En effet, selon le calendrier publié par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), organe chargé de l'organisation des élections, c'est le 20 décembre que le peuple congolais se rendra aux urnes pour élire le président de la République, les députés nationaux et provinciaux ainsi que les conseillers communaux. A ce stade, l'on ne sait affirmer avec certitude de la tenue des élections municipales car au cours de trois précédents cycles électoraux, à savoir celui de 2006, de 2011 et de 2018, les élections locales, bien que programmées, n'ont pas été réalisées pour diverses raisons. Selon les dernières nouvelles, seules les communes urbaines seront concernées par ces élections, tandis que les communes rurales devront attendre 2024.

A en croire certains observateurs, c'est tout le processus qui est hypothétique. Au regard du contexte que connaît la République Démocratique du Congo (RDC) sur le plan sécuritaire, politique et même sur le plan économique, il y a de ceux qui redoutent encore de la tenue des élections en décembre 2023.

Ainsi, au cours des lignes qui suivent, nous tenterons de dresser un aperçu général du processus électoral actuel, en abordant respectivement le contexte de la tenue de ces élections, le cadre juridique, les parties prenantes, les principaux résultats pour chuter sur les perspectives qui se pointent à l'horizon.

1. Contexte

Pour la 4ème fois, la RDC se donne un grand rendez-vous avec l'histoire par l'organisation des élections au 20 décembre prochain. Le dernier virage vers la tenue de ces élections risque d'être difficile à amorcer en raison des contraintes multiples que connaît le pays, notamment sur le plan logistique, sécuritaire, économique-financier et politique, en dépit de certaines avancées enregistrées jusque-là.

1.1. Contraintes logistiques

La RDC est un pays aux dimensions continentales (2.345.000 Km², six fois la taille de l'Allemagne) avec une population estimée à plus de 100 millions d'habitants. Elle comprend 26 provinces subdivisées en villes et territoires qui sont à leur tour divisés d'une part en communes et quartiers et d'autre part en secteurs, chefferies, groupements et villages.

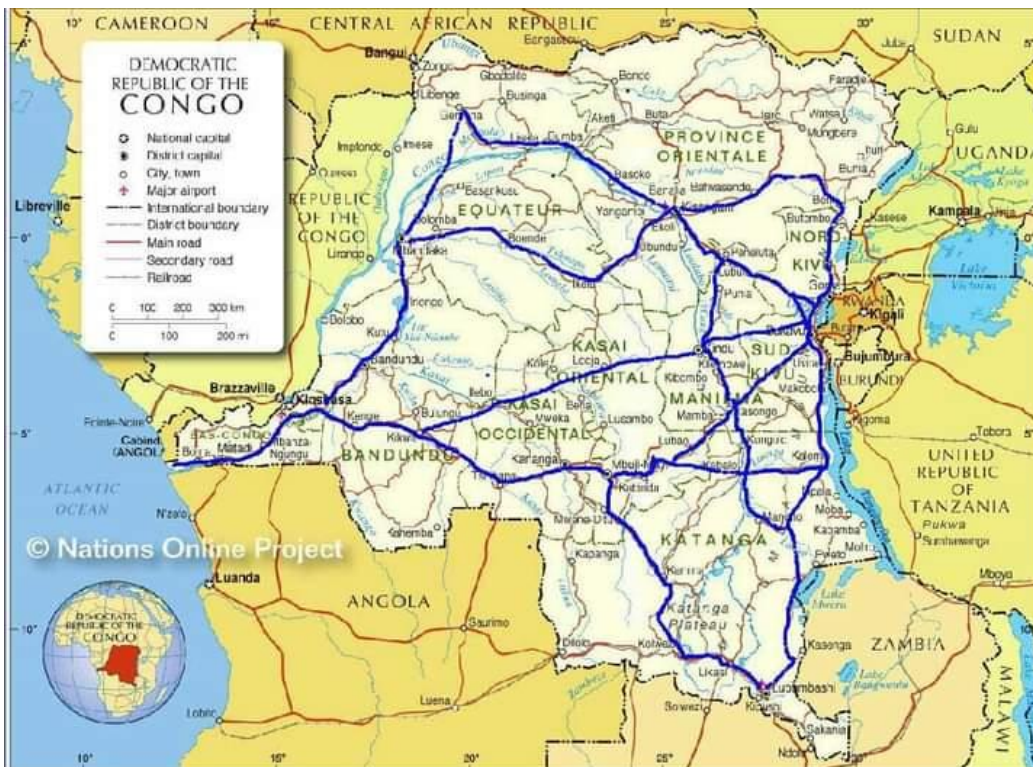
Si l'on peut joindre certains coins du pays sans beaucoup de difficulté, ce n'est pas le cas pour la majeure partie du pays qui reste inaccessible. En effet, il n'existe pas un réseau intégré de voies de communication qui relie les 26 provinces entre-elles. La voie aérienne semble celle qui peut faciliter le déplacement des personnes et de leurs biens. Cependant, le manque de concurrence dans l'espace aérien congolais et le nombre réduit des aéronefs face à une demande de plus en plus croissante rend ce moyen à la fois pénible et coûteux.

Quant à la voie maritime, elle pouvait bien jouer un rôle majeur dans le désenclavement de la RDC. Le réseau hydrographique du Congo offre un potentiel important en matière de transport fluvial. Le majestueux fleuve Congo avec ses différents affluents pourraient constituer un moyen excellent et bon marché pour atteindre le Congo profond. Hélas, ici aussi il y a des problèmes dont les principaux sont le déficit en matériels de transport.

Que dire de la voie terrestre ? Le Congo avec toute sa superficie, ne dispose que de 152 400 Km de route dont seulement une petite partie est asphaltée. Aux obstacles naturels comme la forêt, les cours d'eau et autres s'ajoutent l'état défectueux des routes, la dégradation des infrastructures qui ne facilitent pas l'interconnexion même à l'intérieur des provinces. Il est impossible à ce jour de quitter la ville de Banana dans le Kongo-Central, pour atteindre Goma par route. De même, partir du Sud au Katanga par exemple pour remonter vers les Provinces du Nord-Ubangi ou du Haut-Uele par véhicule demeure une aventure périlleuse.



Route située entre les localités de Gina et Pimbo, à Djugu (Ituri). Radio Okapi/Ph. Marc Maro Fimbo



Routes nationales de la RDC (<https://twitter.com/alntal/status>)

Face à un tel tableau, comment alors assurer le déplacement du personnel de la CENI et des kits électoraux vers les différents bureaux de vote ? Même si le nombre de ces bureaux a été augmenté en vue de rapprocher les électeurs des centres de vote, que dire des garanties de sécurité lors de leur déploiement ou même durant le transfert des bulletins de vote vers les centres de compilation ? Si en 2006 la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC) a joué un rôle essentiel dans la livraison des bulletins de vote par avion, en 2011, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) avait mis ses quatre-vingts avions et hélicoptères à la disposition de la CENI pour le transport des urnes et des bulletins de vote et qu'en 2018, les véhicules de l'armée ont été mis à profit pour assurer le dispatch du matériel électoral, qu'en sera-t-il des élections de 2023 ?

Cette question nous amène à relever le premier défi qui guette les élections à venir, à savoir les contraintes logistiques. Les éléments abordés ci-dessus prouvent que leur non prise en compte pourrait ralentir les opérations électorales, freiner le déplacement de l'électorat vers les bureaux de vote mais aussi jeter un discrédit sur les résultats, en cas de suspicion de fraude électorale.

Signalons toutefois qu'un appui logistique de la MONUSCO dans l'organisation des élections de décembre 2023 est attendu. Cela ressort du discours tenu par Mme Bintou Keita, Cheffe de la MONUSCO, lors de la présentation de son rapport trimestriel sur la RDC en septembre dernier devant le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a affirmé que la MONUSCO reste disponible pour un appui logistique à la CENI dans les trois provinces où elle est encore déployée, conformément à son mandat, à savoir le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri.

1.2. Contraintes sécuritaires

A cette difficulté de mobilité s'ajoute la situation sécuritaire qui règne au pays. En effet, depuis juin 2022, la cité de Bunagana et quelques agglomérations environnantes dans la Province du Nord-Kivu sont occupées par les éléments du Mouvement du 23 mars (M23) soutenus par le Rwanda. Ce groupe sévit dans trois territoires du Nord-Kivu à savoir Rutshuru, Masisi et Nyiragongo. On y signale également la présence d'autres groupes armés nationaux et étrangers, une centaine selon la presse. En raison de l'intrusion des milices à l'Est, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) ont perdu le contrôle de cette partie du pays où la population est victime de barbaries de tout genre.

Le bilan humanitaire tributaire à cette situation sécuritaire ne peut être que catastrophique. On compte des milliers de morts et plusieurs déplacés internes vivant dans des conditions précaires. L'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) parle de plus de 6 millions de déplacés fuyant les affrontements armés, ce qui est une véritable catastrophe humanitaire.

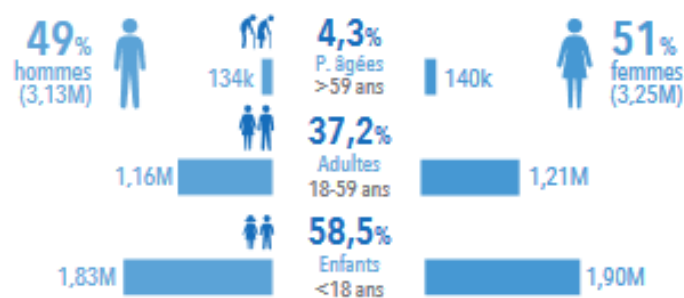


Des femmes retournent dans leurs abris sur le site de déplacés de Plaine Savo dans la province d'Ituri après avoir récupéré de l'eau. © UNHCR/Hélène Caux

CUMUL DES PERSONNES EN MOUVEMENT



PERSONNES DÉPLACÉES PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE



Source : [UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, Septembre 2023](https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-personnes-deplacees-internes-et-retournees-aout-2023)

(<https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-personnes-deplacees-internes-et-retournees-aout-2023>)

Un nouveau foyer de tension à l'Ouest de la RDC

Un autre foyer de tension s'est développé vers l'Ouest de la RDC, du côté de Kwamouth, dans la province du Mai-Ndombe, à la suite d'un différend qui a opposé les tribus Yaka et Teke autour du contrôle des terres agricoles. Depuis le début de cette année, ce conflit a connu des ramifications jusqu'à atteindre une partie du plateau Bateke, dans la périphérie Est de Kinshasa qui est tombé sous

le contrôle des milices Mubondo, nom donné aux insurgés Yaka qui revendiquent à présent toutes les terres appartenant aux Teke. Le bilan de ces attaques n'est pas moindre : plusieurs morts, en majorité les Teke et beaucoup de déplacés dont les terres ont été confisquées et occupées par les Mubondo. Les tentatives des FARDC de ramener la paix dans cette partie se révèlent encore inefficaces. Bien que quelques villages soient à présent sous contrôle de l'Armée et de la Police, la situation demeure encore confuse jusqu'à ce jour.

Le paragraphe peint ci-haut nous amène à nous poser une autre question : comment organiser des élections inclusives, paisibles et crédibles dans un contexte de conflit et de tension ? Il s'agit d'un autre défi qui pèse sur l'organisation des élections, à savoir le défi sécuritaire. Lors des élections de 2018, ces mêmes causes ont été à l'origine de l'exclusion des électeurs de Beni et Butembo dans le Nord-Kivu et de Yumbi au Mai-Ndombe. L'histoire semble se répéter, cette fois-ci avec les populations des Territoires de Rutshuru et Masisi au Nord-Kivu et celles de Kwamouth dans le Mai-Ndombe, sans oublier quelques villages du Plateau Bateke. Au défi du déploiement du matériel électoral s'ajoute donc celui de la sécurisation du processus et des parties prenantes. A deux mois de la tenue de ces élections, il n'y a plus d'espoir que les populations habitant les zones sous tension puissent être intégrées dans le processus électoral.

Il convient de souligner que ce défi sécuritaire est quasiment présent dans tous les cycles électoraux que connaît la RDC, en raison des conflits armés qui sévissent dans certains coins du pays depuis environs trois décennies, particulièrement dans les provinces du Kivu et en Ituri.

1.3. Contraintes économique-financières

D'autre part, les opérations électorales telles que listées sur le calendrier de la CENI implique l'organisation de plusieurs activités à des séquences bien définies. Cela suppose que la CENI dispose des moyens conséquents pour mettre en œuvre ces différentes opérations dans le respect des délais constitutionnels. Actuellement, on estime à plus de 500 millions de dollars, le montant dont la CENI a besoin pour parachever le processus électoral. Il est à noter que les ressources de la CENI proviennent essentiellement du budget de l'Etat, des dons et legs ainsi que de l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le gouvernement qui fait face à la guerre à l'Est et à d'autres urgences d'ordres divers, n'a pas encore réussi à mettre tous ces fonds à la disposition de la CENI. A moins de 70 jours des élections, ce financement est plus qu'attendu car la CENI devra finaliser les opérations d'acquisition et de déploiement du matériel électoral ainsi que la sensibilisation des électeurs. L'inaccessibilité de plusieurs régions du pays telle qu'évoquée au niveau des contraintes logistiques, fait qu'elle puisse privilégier le transport aérien afin de faire acheminer les kits électoraux d'abord vers les chefs-lieux avant leur déploiement à l'intérieur des provinces. D'où l'impérieuse nécessité de disposer des moyens adéquats.

Ceci nous amène au troisième défi auquel la CENI fait face dans l'organisation des élections de décembre 2023 que sont les contraintes financières. En effet, ces dernières laissent planer l'ombre de doute auprès de certains observateurs qui ne voient pas le gouvernement congolais capable de tenir ses engagements pour le financement des opérations électorales dans les délais.

1.4. Contraintes politiques

Sur le plan politique, plusieurs voix se lèvent pour dénoncer la menace qui pèse sur certains opposants. Dans une déclaration faite à la presse, les Etats Unis avaient dénoncé des attaques physiques contre des personnalités politiques, de harcèlement de partisans, de procédures judiciaires "politisées " et des détentions " arbitraires " qui " pourraient réduire les opportunités en faveur des candidats pendant le processus électoral ». On peut citer les cas de Mike Mukebayi, Franck Diongo, Jean-Marc Kabund, Salomon Kalonda, etc.

Delly Sesanga, candidat à la présidentielle, a été victime d'une attaque par des projectiles à Kananga, au Kasai-Central.

Il y a aussi le cas le plus récent qui est celui de l'assassinat de M. Chérubin Okende, porte-parole d'Ensemble pour la République de Moïse Katumbi. Les circonstances de sa mort ne sont pas encore clairement établies à ce jour. Son parti politique parle d'un assassinat politique.

En plus des contraintes logistiques et sécuritaires, l'environnement politique délétère est un autre défi qui risque d'entraver le bon déroulement des élections et réduire la confiance au processus électoral. Les rapports tendus entre acteurs politiques ne font qu'accroître la tension politique à laquelle on assiste actuellement.

2. Cadre juridique

- Constitution

Les articles 70, 101, 103, 197 de la constitution de la RDC du 18 février 2006 traitent du mode de désignation du Président de la République et des députés nationaux.

- Loi électorale

Neuf innovations ont été apportées à la Loi électorale notamment l'introduction du seuil de recevabilité des listes au prorata de 60 % de sièges en compétition, la prise en compte de la dimension genre dans la constitution des listes conformément à l'article 14 de la Constitution, l'obligation pour la CENI d'afficher les résultats bureau de vote par bureau de vote au niveau des centres de vote et des centres locaux de compilation des résultats et de les publier sur le site Internet de la CENI, etc.

- Quelques préalables : seuil de recevabilité et seuil de représentativité ou seuil électoral

Seuil de recevabilité

Afin de limiter la prolifération des partis politiques ne disposant pas d'ancrage réel au niveau de la base, cette innovation a été apportée à la Loi électorale. Ainsi, seules les listes électorales qui auront atteint au moins 60% des sièges en compétition seront prises en considération lors du dépôt des candidatures. Cette mesure vise à assainir le paysage politique congolais par la limitation du nombre des partis politiques et la promotion de grands partis. En ce qui concerne l'élection des députés nationaux par exemple, étant donné que le nombre total des sièges à compétir est de 500, chaque liste électorale devra présenter au moins 300 candidats. Cependant, en raison de la mise à l'écart des territoires de Rutshuru, Masisi et Kwamouth où les opérations d'identification des électeurs n'ont pas

été organisées à cause de l'insécurité, le nombre de siège à concourir a été réduit à 484 et le seuil a été fixé à 290 candidats.

Seuil de représentativité ou seuil électoral

Dans le but de conforter la légitimité des élus, il a été introduit la notion de seuil de représentativité ou seuil électoral. Ce seuil est de 1% pour l'élection des députés nationaux, 3% pour les députés provinciaux et 10% pour les conseillers communaux. En clair, pour qu'une liste électorale des députés nationaux soit acceptée, elle doit atteindre ce seuil de 1% des suffrages totaux exprimés. A cause de cette disposition, un député qui a obtenu plus de voix mais dont la liste électorale de son regroupement ou parti politique n'a pas atteint le seuil, peut échouer pendant que celui qui a obtenu moins de voix mais avec une liste électorale qui a atteint le seuil de représentativité gagne les élections. Il y a donc un grand risque de voir des candidats mal élus être proclamés députés pendant que ceux qui ont obtenu plus de voix soient écartés de la course. Il y a également lieu de s'inquiéter du sort des candidats indépendants pour les circonscriptions à plus d'un siège. Comment atteindre ce seuil pendant qu'on est seul ? On y voit une sorte d'exclusion des indépendants.

- **Loi sur la répartition des sièges pour les élections législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales**

Promulguée le 15 juin 2023, cette loi permet la répartition des sièges en fonction des résultats de la révision du fichier électoral. Le poids démographique des électeurs enrôlés détermine le nombre de sièges de chaque circonscription électorale. C'est pour cette raison que certaines circonscriptions qui ne se sont pas mobilisées pour l'enrôlement ont perdu des sièges comparativement à 2018 tandis que d'autres en ont gagné.

S'agissant des territoires situés dans les aires opérationnelles frappées par l'insécurité consécutive à la violence armée, faute d'avoir procédé à l'identification et à l'enrôlement des électeurs dans ces parties du territoire national, la CENI a reconduit les sièges obtenus en 2018.

3. Parties prenantes aux élections

- **Commission électorale nationale indépendante (CENI) :**

La CENI est une institution d'appui à la démocratie qui a pour mission d'organiser, en toute indépendance, neutralité et impartialité des scrutins libres, démocratiques et transparents. Ses principaux organes sont l'Assemblée plénière et le Bureau.

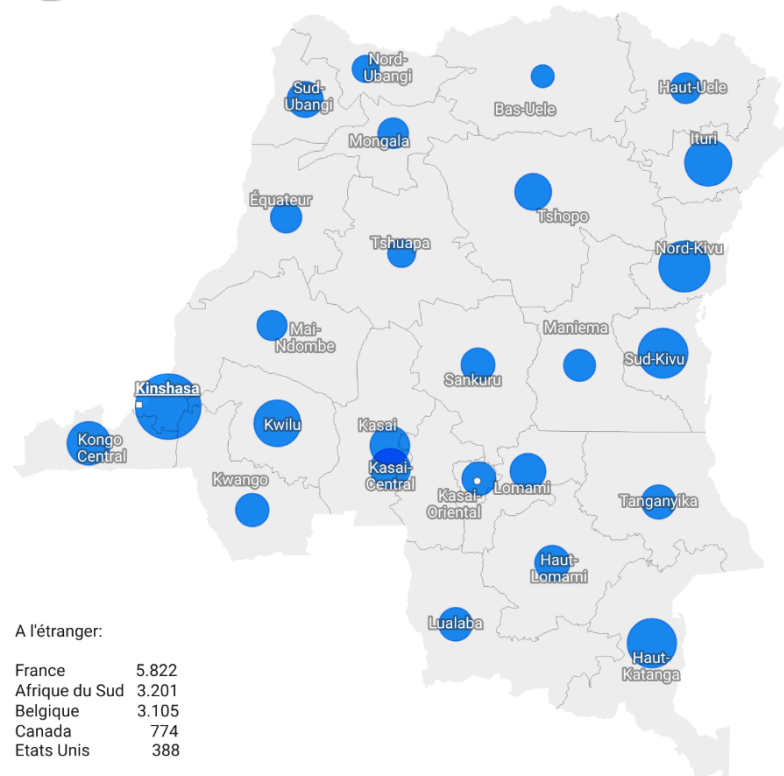
Elle est dirigée par M. Denis Kadima issu de la composante Société civile, pour le compte des confessions religieuses. Sa désignation a connu la contestation des Eglises Catholique et Protestante qui le considèrent comme pro Felix Tshisekedi.

- **Electeurs :**

A l'issue des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs organisées par la CENI, près de 44 millions d'électeurs (43 955 181 pour être plus précis) ont été inscrits sur le fichier électoral. La révision du fichier électoral de la RDC révèle une hausse de 8,8% de l'électorat en comparaison au cycle électoral passé. Parmi ces électeurs, on compte également quelques Congolais de l'étranger dont la

RSA, la France, la Belgique, le Canada ainsi que les USA. Ceci est une première car depuis 2006, les Congolais vivant à l'étranger n'ont pas participé au processus électoral.

Statistiques des électeurs enrôlés



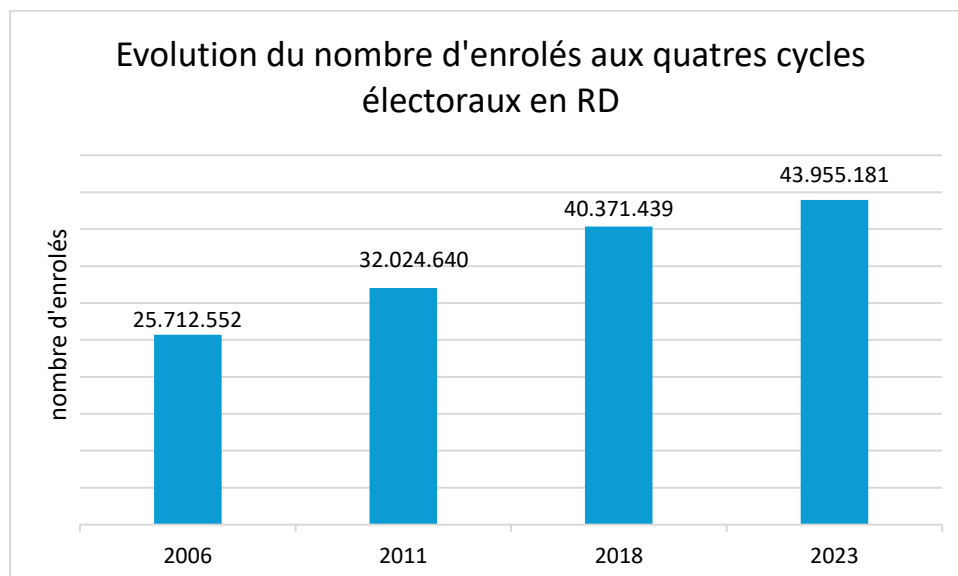
A l'étranger:

France	5.822
Afrique du Sud	3.201
Belgique	3.105
Canada	774
Etats Unis	388

Source: CENI • Créé avec Datawrapper

OBJ:

Source : CENI, AUDIT EXTERNE FICHER ELECTORAL RDC - RAPPORT DE MISSION - Mai 2023.pdf



Source : CENI

Les opérations d'enrôlement des électeurs ne se sont pas déroulées sans difficulté. En effet, sur le plan logistique, on a déploré le nombre réduit des centres d'enrôlement, l'insuffisance de matériel d'inscription et les pannes fréquentes des machines. En raison de l'insécurité qui prévaut dans deux territoires (Rutshuru et Masisi) de la province du Nord-Kivu et dans le territoire de Kwamouth dans le Mai-Ndombe, les électeurs de ces 3 territoires n'ont pas été enrôlés et ne pourront donc pas se rendre aux urnes le 20 décembre 2023.

Les discussions autour de l'audit du fichier électoral continuent à diviser l'opinion. Les partis de l'opposition, avec à la tête Martin Fayulu, voulaient que cet audit soit réalisé par un organisme indépendant. Cependant, la CENI a recouru à quelques personnalités africaines et congolaises ayant une expérience avérée sur les questions électorales.

Près de 8 mois après l'obtention de nouvelles cartes d'électeurs qui font également office de carte d'identité, beaucoup se plaignent de la qualité de ces cartes dont certaines sont devenues illisibles. C'est ainsi que la CENI a lancé en août dernier une opération de délivrance de duplicata de la carte d'électeur pour tous ceux qui ont perdu leurs cartes ainsi que les détenteurs des cartes d'électeur dont les écrits se sont effacés.

- **Partis politiques et regroupements politiques**

En RDC, il est difficile pour un seul parti politique d'avoir la majorité parlementaire. D'où les jeux d'alliances auquel nous assistons actuellement tant du côté de la majorité au pouvoir que dans l'opposition. Le Ministère de l'Intérieur a enregistré cette année 910 partis politiques parmi lesquels figurent plus de 500 partis de l'Union sacrée pour la nation, l'USN, plateforme électorale du président Félix Tshisekedi. Malgré ce nombre élevé des partis politiques, il est difficile de cerner leurs appartenances idéologiques réelles. Dans la plupart des cas, les partis s'assemblent non pas en raison de leur proximité idéologique, mais d'abord et surtout à cause des intérêts.

- **Candidats aux élections de 2023**

A la convocation de l'électorat pour l'élection présidentielle, vingt-quatre (24) personnes ci-dessous ont déposé leurs candidatures à la CENI, parmi lesquels une seule femme. Ces candidatures seront confirmées après la publication de la liste définitive fixée au 18 novembre prochain. Avec un tel nombre des candidats, la bataille s'annonce serrée pour une présidentielle à un tour.

- Félix Tshisekedi, candidat à sa propre succession
- Dr Denis Mukwege, Prix Nobel de la Paix 2018
- Moïse Katumbi Tchape, ancien Gouverneur de la Province du Katanga, Président du parti politique Ensemble pour la République
- Augustin Matata Ponyo, ancien Premier Ministre
- Adolphe Muzito, ancien Premier Ministre, ex-allié de Martin Fayulu
- Franck Diongo, ex allié de Félix Tshisekedi
- Martin Fayulu, 2ème à l'élection présidentielle de 2018. Au départ, il avait boycotté le processus en cours mais vient de revenir sur sa position
- Constant Mutamba de l'opposition républicaine (ancien du FCC)
- Aggrey Ngalasi, médecin et pasteur de l'Eglise La Louange
- Rex Kazadi, Congolais de la diaspora, ancien leader des combattants
- Justin Mudekerezwa, président du parti MDVC (Mouvement d'élites pour la démocratie et le vrai changement)

- Marie-Josée Ifoku, présidente du parti politique Alliance des Elites pour un Nouveau Congo (AENC), unique femme candidate à l'élection présidentielle de 2018
- Georges Buse Falay, Ancien Directeur de cabinet de Laurent-Désiré Kabila
- Noel Tshiani, économiste, candidat à la présidentielle de 2018
- Tony Cassius Bolamba, ancien gouverneur de la province de l'Equateur
- Nkema Liloo, ancien patron des services des renseignements à l'époque de Mobutu
- André Masalu, entrepreneur vivant en Belgique
- Floribert Anzuluni, Coordinateur du mouvement citoyen Filimbi
- Théodore Ngoyi, pasteur, candidat à l'élection présidentielle de 2018
- Jean-Claude Baende, ancien gouverneur de la province de l'Equateur
- Delly Sessanga, président du parti politique ENVOL
- Seth Kikuni, le plus jeune candidat à l'élection présidentielle de 2018
- Patrice Majondo, ancien footballeur
- Radjabho Tebabho, ancien candidat président de la République à l'élection présidentielle de 2018.

L'Union pour la Nation Congolaise (UNC) de Vital Kamerhe a dévoilé sans surprise son candidat pour l'élection présidentielle qui est Félix Tshisekedi. Le MLC, un autre parti membre de l'Union Sacrée pour la Nation dirigé par M. Jean-Pierre Bemba, vient également de confirmer son soutien à Félix Tshisekedi.

Cependant, le Front commun pour le Congo (FCC) de Joseph Kabila, ancien Président de la République (2001-2018) refuse de participer à ces élections exigeant préalablement le consensus de parties prenantes sur le processus électoral ainsi que la recomposition de la Cour constitutionnelle et celle de la CENI jugées pro-Tshisekedi.

Pour ce qui est des candidats à l'élection législative nationale, 23 653 candidatures reçues par la CENI ont été déclarées recevables dont 19 698 hommes (83%) et 3 955 femmes (17%). En dehors du seuil de recevabilité, certains candidats ont été exclus parce que ne disposant pas suffisamment de fonds pour payer la caution électorale fixée à 1.600.000 CDF (soit 650\$) par candidat.

Lors de la publication des listes électorales, l'on a relevé le fait pour plusieurs candidats députés nationaux d'avoir aligné comme suppléants les membres de leurs familles. Bien que cette pratique ne soit pas interdite par la loi, certains y voient du népotisme. D'autres en revanche la trouvent fondée au regard des expériences négatives que beaucoup ont connu dans le passé.

Le dépôt des candidatures pour l'élection des conseillers communaux n'a pas connu le même engouement que celui des députés nationaux et provinciaux. Cela en raison de la mauvaise perception par les acteurs politiques de cet échelon des élections qui, pour eux, comporte moins d'enjeux. Or, les élections locales revêtent une importance capitale dans la mesure où elles permettent la consolidation de la démocratie et renforcent la participation de la population à la gouvernance locale.

Il convient de signaler que parmi les candidats à différents niveaux d'élections, on compte une centaine des bénéficiaires des programmes développés par les partenaires de la Fondation Hanns Seidel à Kinshasa comme en provinces.

4. Principaux résultats et prochaines étapes

- Loi électorale innovée
- Enrôlement des électeurs et audit du fichier électoral réalisés
- Loi portant répartition des sièges promulguée
- Candidatures à la députation nationale, provinciale et pour les Conseillers municipaux reçues
- Convocation de l'électorat pour la présidentielle annoncée
- Dépôt des candidatures à l'élection présidentielle clôturée
- Publication des listes définitives des candidats aux élections législatives nationales, provinciales et municipales

Quant aux prochaines étapes du processus électoral, il est prévu notamment l'acquisition des matériels électoraux, la publication de la liste définitive des candidats présidents de la République, la publication de la liste des électeurs, le recrutement et la formation des agents électoraux, l'éducation électorale et la sensibilisation de la population ainsi que le déploiement des kits électoraux vers les centres de vote.

- Calendrier électoral (opérations restantes) :

Période	Opération
19/11-18/12/2023	Campagne électorale pour les candidats présidents de la République, députés nationaux et députés provinciaux
04-18/12/2023	Campagne électorale pour les candidats conseillers communaux
20/12/2023	Organisation des scrutins directs du Président de la République, députés nationaux, députés provinciaux et des conseillers communaux
20/01/2024	Prestation de serment du Président de la République

5. Perspectives

La RDC se prépare à son quatrième cycle électoral. A voir les étapes déjà réalisées par la Centrale électorale, il est clair que le train des élections a déjà quitté la gare. Cependant, au regard des défis et contraintes relevés plus haut, le processus semble faire face à bien de difficultés dont la non prise en compte risque d'annihiler tous les efforts consentis jusque-là.

A l'heure actuelle, il est important de trouver un consensus entre différents acteurs pour la tenue des élections inclusives, paisibles, crédibles et transparentes. Les méfiances que l'on observe du côté de l'opposition, d'une partie de la société civile et de la population devraient trouver un écho au niveau de la CENI afin de réduire la marge de contestation à la fin du processus.

Il appartient aussi au gouvernement congolais de faire montre de plus de volonté politique et de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour davantage pacifier et sécuriser le processus, sans oublier la décrispation du climat politique et la dotation des moyens conséquents à la CENI pour la tenue des scrutins.

A la suite de la situation prévalant actuellement en Afrique avec la vague des coups d'Etat, trois scénarii suivants sont envisageables pour le cas du Congo :

- Soit l'on réussit à obtenir l'inclusion de la classe politique au processus électoral et à organiser les élections démocratiques et inclusives dont les résultats seraient acceptés par les différentes parties prenantes,
- Soit on organise les élections dans un contexte de doute et de méfiance réciproque, avec des résultats contestés. La conséquence probable serait le soulèvement de la population et la paralysie des institutions. Ce deuxième scénario est à éviter à tout prix car il pourrait ouvrir la voie à un coup de force par contagion.
- Le troisième scénario serait la tenue d'un dialogue, sous la médiation régionale ou sous-régionale, qui va regrouper tous les acteurs politiques et qui aboutirait à la mise en place d'une transition d'une durée définie (environs deux années) dans l'objectif d'organiser des élections sur une base consensuelle et dans un climat apaisé.

A deux mois des élections, les signaux lancés du côté de la CENI (notamment avec l'acquisition et le début du déploiement du matériel électoral en provinces) renforcent la probabilité de la tenue des élections en décembre 2023. Cependant, la situation politico-sécuritaire qui prévaut dans le pays porte à croire que ces élections se dérouleront dans un climat de turbulence. Avec le nombre de candidats à la présidentielle et la difficulté de trouver un compromis autour d'un candidat unique de l'opposition ainsi que le débat sur la neutralité et l'impartialité de la CENI, la crise post-électorale est inévitable. Même si le fonctionnement des institutions pourrait en être affecté par la suite, un scénario de coup de force ne serait pas à l'ordre du jour. Par contre, le dernier scénario du dialogue est encore d'actualité. Certaines indiscretions évoquent des démarches menées par les organisations sous-régionales en vue de convaincre les différents acteurs sur la nécessité d'un report des élections et la mise en place d'une transition. Seul l'avenir nous en dira plus.

Sources

- Constitution du 18 février 2006
- <https://www.investindrc.cd/fr/Transports>
- <https://africacenter.org/fr/spotlight/les-elections-en-republique-democratique-du-congo-la-credibilite-fait-cruellement-defaut/>
- <https://www.radiookapi.net/actualite/2011/11/02/materiel-electoral-la-monusco-prete-ses-80-avions-helicopteres-la-ceni>
- <https://www.bbc.com/afrique/region-61188724>
- <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-personnes-deplacees-internes-et-retournees-aout-2023>
- <https://actualite.cd/2023/08/30/elections-en-rdc-les-etats-unis-notent-avec-inquietude-les-rapports-dattaques-physiques>
- <https://africa24tv.com/rd-congo-la-loi-sur-la-repartition-des-sieges-au-parlement-promulguee-par-le-chef-de-letat/>
- <https://www.ceni.cd/rapports-dactivites/audit-externe-fichier-electoral-rdc-rapport-de-mission-mai-2023>